



Le Forestier en chef met à jour les possibilités forestières de quatre territoires forestiers résiduels de la région de la Côte-Nord (09)

Portée de la décision

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (article 13) indique que les territoires forestiers du domaine de l'État non délimités en unités d'aménagement ou en forêts de proximité sont constitués en territoires forestiers résiduels. Par conséquent, les territoires anciennement appelés *réserves forestières* ou faisant l'objet de divers modes de gestion sont dorénavant appelés *territoires forestiers résiduels*.

La décision porte sur certains territoires forestiers résiduels situés dans la région administrative de la Côte-Nord. Il s'agit de deux conventions de gestion territoriale (CGT) et de deux forêts d'enseignement et de recherche (FER) :

- CÉGEP de Baie-Comeau (FER Comeau N° 093050)
- TPI de la MRC de Manicouagan (N° 093070)
- Commission scolaire de l'Estuaire (FER Chute-du-Faux-Canal N° 097050)
- TPI de la MRC de la Haute-Côte-Nord (N° 097070)

Contexte

De nouvelles informations relatives à ces territoires forestiers résiduels ont été transmises au Forestier en chef. Il s'agit des données suivantes :

- Les données du 4^e programme d'inventaire décennal;
- Des nouveaux modèles de croissance;
- Une mise à jour des interventions forestières;
- Une mise à jour significative des affectations territoriales.

À la lumière de ces nouvelles informations et après analyse, le Forestier en chef a jugé essentiel de produire un nouveau calcul des possibilités forestières des quatre territoires forestiers résiduels mentionnés précédemment.

(MRC) municipalité régionale de comté

Méthodes de calcul des possibilités forestières

Le calcul des possibilités forestières a été produit au moyen de la plate-forme de modélisation Woodstock de la compagnie Remsoft. Le Forestier en chef a utilisé les modèles de calcul développés pour les unités d'aménagement adjacentes et y a apporté des ajustements en vue de les adapter au contexte des territoires faisant l'objet du calcul. Le Forestier en chef a également utilisé les hypothèses forestières (ex. : les courbes de rendement, les stratégies sylvicoles) de ces mêmes unités d'aménagement. Enfin, pour compléter sa démarche, le Forestier en chef a pris en compte les informations relatives aux affectations territoriales des territoires forestiers faisant spécifiquement l'objet du calcul.

Résultats

Les résultats du calcul des possibilités forestières sont des niveaux de récolte annuelle de produits ligneux. Le tableau suivant présente ces niveaux de récolte en volume marchand brut (m³/an) pour chacun des territoires concernés.

Territoires	Niveaux de récolte annuelle
FER Comeau (N° 093050)	2 900 m ³ /an
MRC de Manicouagan (N° 093070)	10 900 m ³ /an
FER Chute-du-Faux-Canal (N° 097050)	2 200 m ³ /an
MRC de la Haute-Côte-Nord (N° 097070)	15 800 m ³ /an

L'annexe A présente la répartition des volumes par essence ou par groupe d'essence. L'annexe B précise les activités d'aménagement à mettre en œuvre pour soutenir ces possibilités forestières. Les résultats du calcul des possibilités forestières indiquent une diminution globale de 3 800 mètres cubes de bois disponibles annuellement. Cette diminution de la possibilité forestière est principalement attribuable à la révision des courbes de croissance générées par les nouveaux modèles de croissance.

Total régional - Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m ³ /an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	28 400	0	3 900	28 400	35 600
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	23 100	200	5 000	3 500	31 800
Variation	-19%		28%	14%	-11%

Entrée en vigueur

Je mets à jour les possibilités forestières et les exigences aux conditions mentionnées aux annexes A et B. Ces possibilités forestières entrent en vigueur le 1^{er} avril 2015. Elles pourront être revues selon les modalités prévues à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (article 46).



Gérard Szaraz, ing.f., M.Sc., M.A.P.
Forestier en chef
Le 4 juin 2015



Annexe A - Le Forestier en chef met à jour les possibilités forestières de quatre territoires forestiers résiduels de la région de la Côte-Nord

Le tableau ci-dessous présente les niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut valides à compter du 1^{er} avril ainsi que leur variation par rapport à la période précédente.

FER Baie-Comeau : Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	2 400	0	100	300	2 800
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	2 400	0	200	300	2 900
Variation	0%	-	100%	0%	4%
MRC Manicouagan : Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	9 500	0	600	1 100	11 200
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	8 600	0	1 000	1 300	10 900
Variation	-9%	-	67%	18%	-3%
FER Faux-Canal : Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	2 200	0	500	300	3 000
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	1 500	0	500	200	2 200
Variation	-32%	-	0%	-33%	-27%
MRC Haute Côte-Nord : Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	14 300	0	2 700	1 600	18 600
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	10 600	200	3 300	1 700	15 800
Variation	-26%	-	22%	6%	-15%

* SEPM : sapin, épinettes, pin gris et mélèze



Annexe B - Le Forestier en chef met à jour les possibilités forestières de quatre territoires forestiers résiduels de la région de la Côte-Nord

Les tableaux suivants présentent les divers travaux sylvicoles à réaliser à compter du 1^{er} avril 2015 ainsi que ceux de la période précédente.

FER Baie-Comeau - Travaux sylvicoles à réaliser (ha/an)

Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Possibilités forestières en vigueur avant le 1er avril 2015	26	0	0	0	0	0
Possibilités forestières modifiées le 1er avril 2015	24	3	0	4	3	4

MRC Manicouagan - Travaux sylvicoles à réaliser (ha/an)

Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Possibilités forestières en vigueur avant le 1er avril 2015	82	0	0	20	10	20
Possibilités forestières modifiées le 1er avril 2015	91	7	0	15	6	16

FER Faux-Canal - Travaux sylvicoles à réaliser (ha/an)

Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Possibilités forestières en vigueur avant le 1er avril 2015	23	0	0	0	0	0
Possibilités forestières modifiées le 1er avril 2015	16	3	0	4	4	4

MRC Haute Côte-Nord - Travaux sylvicoles à réaliser (ha/an)

Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Possibilités forestières en vigueur avant le 1er avril 2015	137	0	0	44	107	44
Possibilités forestières modifiées le 1er avril 2015	110	17	0	47	53	49

*dom. : dominance